

**Arrêté du 11 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de première instance de Nouméa**

**NOR : JUSB2108192A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 27 janvier 2021 portant cessation de fonctions et nomination au tribunal de première instance de Nouméa ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté datant du 27 janvier 2021 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de première instance de Nouméa sont abrogées.

**Article 2**

Il est, à la date de la passation des comptes, mis fin aux fonctions de Madame Laurence BERTON, secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal de première instance de Nouméa.

**Article 3**

Madame Ivannah TOEVALU, adjointe administrative principale, est, à compter du 22 février 2021, nommée pour une période de 6 mois, régisseuse intérimaire au tribunal de première instance de Nouméa.

**Article 4**

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ministère de la Justice**

**Article 5**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de NOUMEA, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 11 mars 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes  
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,

**Aude TORCHY**

